

Groupe AGF

La lettre du **S.Y.N.P.A.-F.O.**

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

AU PAYS DES MERVEILLES

Émilien parmi les siens (2^{ème} épisode)

« Bonjour,

C'est Émilien, en Avril dernier, je vous ai fait part de quelques réflexions sur ma vie de conseiller aux AGF FINANCE CONSEIL.

Pas facile, mais jusqu'à présent je gardais le moral. Certains m'avaient dit : « *tout va changer avec le nouveau statut : Salaires, reconnaissance...* ».

Et puis voila, le verdict est tombé.

« *Allô, bonjour Émilien, ici F.O.*

Tu sais le nouveau statut est arrivé et une majorité d'organisations syndicales a signé, et en plus chaque collaborateur qui va l'adopter immédiatement encaissera 600 €. Mais ce que tu ne sais pas encore c'est que ce sont des organisations syndicales qui demandent à la direction de verser cette prime aux signataires ».

Émilien : « Complètement dingue, ils ont donc si peur qu'on n'avale pas leur potion. Et des organisations syndicales qui ainsi poussent à la signature. Je suis complètement écoeuré par de telles pratiques. A quoi ils jouent ? Ils touchent le fond !!!!! ».

F.O. « *C'est de l'électoratisme de bas étage, de la démagogie. Ils diront : nous avons pu obtenir... Lors des négociations précédentes ils disaient que le statut constituait un vrai progrès...*

C'est chaque fois la même chose.

D'autres syndicats ont signé car le protocole n'est pas obligatoire, chacun a la possibilité ou non d'intégrer le nouveau statut ».

Emilien : « Vous, F.O. vous avez raison de tenir bon. Nos responsables nous mettent une sacrée pression, ils essaient de nous convaincre par des démonstrations, avec les chiffres qui les arrangent, bref, ils veulent absolument notre signature.

Convocations, pressions psychologiques... on nous répète que si on ne signe pas, on sera complètement marginalisés et sans arrêt ils nous rappellent la sacrée prime de 600 €... Moi je sais, c'est vrai, j'ai besoin de fric, mais il faut voir plus loin que le bout de son nez, quand tu vois

ce que tu vas gagner sur certains contrats. Et de plus, avec les nouveaux critères je suis persuadé que 40 % de l'effectif va se trouver très vite en grosses difficultés.

Merci aux organisations syndicales signataires, on saura faire la différence plus tard... ».

F.O : « *Écoute bien, Émilien, nous allons demander que ces 600 € soient versés à l'ensemble des collaborateurs signataires ou pas. Dis à tes collègues de bien observer leur production, dans le détail, abattements tarifaires compris, catégories de contrats en portefeuille avec ages des clients, bref tu ne négliges aucun aspect aussi anodin soit-il dans ton comparatif de statut* ».

Émilien : « Oui, mais on m'a dit que si je suivais bien la politique commerciale... ».

F.O : « *Écoute, il s'agit d'un protocole élitiste qui pourrait convenir à des collaborateurs qui ont un gros chiffre, qui font beaucoup d'U.C. sans abattements tarifaires...* ».

Émilien : « Arrête, c'est ce que j'ai dit à mon responsable. Et il m'a répondu qu'il fallait évoluer, que le monde changeait ».

F O : « *Bien sur, il faut changer, mais cette évolution ne doit pas se faire sur le dos des producteurs qui vont être victimes de cette machine à broyer* ».

Émilien : « Si j'ai bien compris, la collecte commissionnable (ex prime base) est calculée selon le type de produit (U.C. favorisés) et avec l'intégration des abattements tarifaires... Bonjour les dégâts, je peux faire du chiffre, non seulement je suis moins payé mais en plus cela ne rentre pas en totalité dans le calcul de la collecte commissionnable, donc de mon contrat de travail ».

F.O : « *Sur un échantillon de 1131 collaborateurs, la Direction nous a dit que 3/4 des collaborateurs pratiquaient des abattements tarifaires à titre exceptionnel.*

Nous ne pouvons cautionner un tel système, ce ne sont pas les quelques exceptions consenties par la Direction qui vont nous faire changer d'avis. Tout acte de vente doit être rémunéré à son juste prix ».

Émilien : « J'ai bien compris, tout à la commission, dès le 1^{er} €, avec un taux progressif... Mais alors là, il faut voir pour obtenir un sur commissionnement le niveau qu'il faut atteindre !

Et dis-moi, la prime de conquête ? »

F.O : « *Ce serait presque ce qu'il y aurait de moins mal, car les versements sont comptabilisés sur plusieurs quadrimestres et donnent une prime relativement intéressante* ».

Émilien : « Et la prime de suivi de clientèle ? ».

F.O : « *Même système que l'actuelle prime de fidélisation, avec de nouveaux critères comme : Le taux de maintien des contrats, le taux de multi détention.*

Quel bazar pour suivre tout cela !!!!!

Et puis, tu ne m'as pas encore parlé de la grande innovation : Les fameux 1300 € !!!

Ce n'est pas un fixe, c'est seulement un minimum garanti mensuel et un point sera fait à la fin de chaque quadrimestre avec ma hiérarchie...et n'oublie pas que le CAF (collecteur d'argent frais) est le seul à ne pas avoir de fixe. RDC, ICD et IV en ont un et tant mieux pour eux. D'ailleurs nous reparlerons des IV au mois de septembre ».

Émilien : « Certes le risque de paye zéro est supprimé mais le système ne va pas nous apporter la sérénité dans le travail, car je redoute ce point chaque quadrimestre. Pour demain je me pose beaucoup de questions ».

F.O : « *Écoute, tu peux continuer avec ton statut actuel.* »

Émilien : « Dis-moi, puis je me faire aider dans mon activité professionnelle ? ».

F.O : « *Bien sur, certains responsables ont pour mission de mettre en place des conférences, des partenariats, en bref de te donner des moyens de produire. Leur travail ce n'est pas seulement de relever des compteurs, et de te demander : Combien ça va ?* ».

Émilien : « Dis-moi, j'ai vu un petit nouveau dans le couloir, il doit rentrer en Septembre. Quel statut ? ».

F.O. : « *On en reparle en Septembre, mais je te dis dès à présent que le véhicule d'entreprise sera obligatoire pour les nouveaux entrants, mais toi aucun souci, que tu adhères ou non au nouveau statut tu peux garder ton véhicule personnel.*

Par contre pour percevoir le forfait de 10 € prévu pour les connexions faites depuis ton domicile, et bien il faudra signer sinon rien. C'est discriminatoire et ça ne règle pas le dérangement familial pour autant... ».

Émilien : « Et la reconnaissance ? ».

F.O. : « *L'accès au grade de conseiller cadre est désormais possible sans l'exigence de la certification sur décision de la Direction, si le conseiller a un niveau de production élevé et régulier, etc.* ».

Émilien : « Pourvu que ce ne soit pas du bidon, à la tête du client... Et je ne dois pas oublier mon copain Gaston de la branche SANTÉ. Il parait que des négociations ont démarré sur un nouveau statut qui nous rappellerait en bien des points le nôtre... Mais chut, faut pas le dire... ».

Émilien : « Et la prime d'intéressement ? ».

F.O. : « *Une énorme déception ! Ceux qui ont fait courir des bruits de x € ont bonne mine aujourd'hui, même s'il est vrai que la Direction avait laissé sous entendre qu'effectivement... C'était au moment des négociations de salaire et justement de cette manière des organisations syndicales ont une fois encore signé les protocoles, appâtées par une perspective de prime d'intéressement.*

Une fois de plus nous avons raison: Ce sont sur les salaires qu'il faut agir ».

Émilien : « C'est d'autant plus vrai qu'au moins une personne sait comment faire dans l'entreprise, j'ai appris cela sur Internet et si certains ne comprennent pas ils peuvent m'appeler. 80 % d'augmentation de salaire pour une personne, ça ne s'oublie pas ».

F.O. : « *La prime d'intéressement ? Une supercherie !! Les salariés sont profondément déçus. Ce qui a coincé ?*

Le chiffre d'affaire !! Pourtant avec ce type de formule :

$$M3n = 0,20 \times CTnx \{(CT/CA) n-1 (CT/CA)\}$$

Facile hein ? Si tu as compris tu me préviens...

Mais ce qui est sûr c'est que l'intéressement, c'est incertain, hasardeux, éphémère. L'intéressement n'engage pas l'employeur, l'intéressement a pour but ultime de garantir le maximum de profit aux seuls actionnaires.

Alors que le salaire est acquis, itératif et contribue à la protection sociale collective (retraite, prévoyance, etc.).

Alors aujourd'hui vous qui êtes particulièrement mécontents, demandez donc aux organisations signataires de se justifier.

Nous à F.O. nous faisons un autre choix : celui des revendications salariales et personne ne nous réduira au silence...

Les salariés sauront faire preuve de discernement, nous sommes convaincus ».

Émilien : « Moi, ce que je veux, c'est un vrai salaire :

- Un vrai fixe,
- Des commissions entières, non réduites en cas d'abattement tarifaire et en fonction de l'âge du souscripteur,
- Et de plus je dis NON aux augmentations insensées des minima de production,
- Et je veux pouvoir continuer à calculer ce que j'ai gagné en sortant de clientèle ! ».



CONTACTEZ-NOUS, NOUS DEVONS AVANCER ENSEMBLE !!!

Jacques BERTY ☎ 06.77.00.20.82 Email : berty@agf.fr	Suzette ROSSET ☎ 06.75.09.58.84 Email : rossets@agf.fr
--	---

En vous souhaitant de bonnes vacances de récupération...

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

« La Lettre du SY.N.P.A. - F.O. » 26 ^{ème} Année - N° 150 Juillet / Août 2005 Bulletin Bimestriel d'information du Syndicat National des Producteurs d'Assurances et de Capitalisation 28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris ☎ 01.48.01.91.91 Directeur de la publication J.C. STÉFANINI Impression 28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris Commission Paritaire N° 0110 S 07123	BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT Adhésion <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> COTISATIONS MINIMALES 2005 E.I. : 143 € E.B. : 118 € Retraités : 78 € NOMPrénom..... Adresse Compagnie :Réseau :Statut : ☎ Email (Personnel) Fait àle..... Souhaitez vous recevoir un reçu fiscal <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (Signature)
	Adresser votre bulletin accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à Roland LONGIÉRAS ☒ 2 impasse le Clos 34130 ST AUNES